

L'An deux mille vingt-trois, le dix-huit du mois de décembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Campagne de Caux convoqués, se sont réunis à la salle La Ficelle de GODERVILLE sous la présidence de Serge GIRARD. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le mardi 12 décembre 2023.

**Etaients présents :** LESAUVAGE Huguette, Maire d'ANGERVILLE-BAILLEUL, RIVOALLAN Pierre, Maire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL, LEVESQUE Jérôme, Conseiller Titulaire, d'ANNOUVILLE-VILMESNIL, LEMESLE Michel, Maire de d'AUBERVILLE-LA-RENAULT, MAESEN Lydie, Conseillère Titulaire d'AUBERVILLE-LA-RENAULT, MABIRE Pascal, Maire de BEC-DE-MORTAGNE, AUBE Annie, Conseillère Titulaire de BEC-DE-MORTAGNE, GEULIN Isabelle, Maire de BENARVILLE, FLEURY David, Maire de BORNAMBUSC, MALO Jean-Claude, Maire de BREAUITE, DHERVILLEZ Pascale, Conseillère Titulaire de BREAUITE, BLONDEL André-Pierre, Maire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DURECU Annie, Conseillère Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DUBOCAGE Kévin, Conseiller Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DELAMARE Pascal, Maire de DAUBEUF-SERVILLE, GUEROULT Claire, Maire d'ECRAINVILLE, PAUMELLE René, Conseiller Titulaire d'ECRAINVILLE, GERON Michel, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, COZIC Bernadette, Conseillère Titulaire de GODERVILLE, MOIZAN Gérard, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, VANIER Pascaline, Conseillère Titulaire de GODERVILLE, ROSE Marc, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, LAVILLE-REVEY Géraldine, Conseillère Titulaire de Goderville, MALO Régis, Conseiller Suppléant de GONFREVILLE-CAILLOT, GIRARD Serge, Maire de GRAINVILLE-YMAUVILLE, DROGUET Jean-Pierre, Conseiller Titulaire de GRAINVILLE-YMAUVILLE, SOLINAS Christian, Maire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL, QUESADA Antonio, Maire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE, BRULIN Corinne, Conseillère Titulaire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE, BAYOU Anthony, Maire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE, LECARPENTIER Véronique, Conseillère Titulaire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE, BASILLE André, Maire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX, VAUCHEL Benoit, Conseiller Titulaire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX, GOUPIL Gervais, Maire de TOCQUEVILLE-LAS-MURS, NIEPCERON Hervé, Maire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT, MURARI-BOZEC Marie-Claude, Conseillère Titulaire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT, SEMENT Christelle, Conseillère Suppléante de VIRVILLE

**Pouvoirs de :**

- M. VANDERMEERSCH Aldric, Conseiller Titulaire de BREAUITE à M. MALO Jean-Claude, Maire de BREAUITE,
- M. CARLIERE Frédéric, Maire de GODERVILLE à M. MOIZAN Gérard, Conseiller Titulaire de GODERVILLE,
- Mme LELIEVRE Linda, Conseillère Titulaire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL à M. SOLINAS Christian, Maire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL,
- M. REMOND Franck, Maire de MENTHEVILLE à M. MABIRE Pascal, Maire de BEC-DE-MORTAGNE,

**Excusé :**

- M. JEZEQUEL David, Maire d'HOUQUETOT,

**Assistaient également à la réunion :** Mme MIUS Sandrine, Directrice Générale des Services, Mme ESTIVAL Audrey, Directrice Générale Adjointe Pôle Cadre de Vie, Mme GODEFROY Adeline, Administration Générale et Mme HANIN Anne-Sophie, Administration Générale.

**Secrétaire de Séance :** M. MALO Jean-Claude

Nombre de Membres en exercice	42
Nombre de présents	37
Quorum	21
Nombre de votants	41

**Délibération n° 141/2023**

**OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE PAR LE PRESIDENT DE LA CONVENTION DE RAMASSAGE DES CHIENS ERRANTS AVEC LA SOCIETE A2P SERVICES PLUS**

**OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE PAR LE PRESIDENT DE LA CONVENTION DE RAMASSAGE DES CHIENS ERRANTS AVEC LA SOCIETE A2P SERVICES PLUS**

**Exposé des motifs valant note explicative de synthèse au sens de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes Campagne de Caux et notamment sa compétence en matière de chiens errants ;

**Vu** la délibération du 12 décembre 2005 autorisant le conventionnement avec la société A2P Services Plus, anciennement A2P Sécurité dans le cadre de la recherche de chien signalé, du captage du chien, du transport, du passage chez le vétérinaire et de la mise en fourrière ;

**Considérant** la demande du Trésor Public sollicitant la justification des tarifs applicables pour ces prestations. Ces tarifs ont évolué depuis la signature de la convention en 2005 ;

**Considérant** la proposition de convention de la Société A2P Services Plus mentionnant le tarif suivant :

- Forfait de 120 € HT : recherche, captage, transport, passage chez le vétérinaire pour chiens blessés, mise en fourrière ;

Ce tarif étant déjà appliqué pour la Communauté de Communes Campagne de Caux depuis plusieurs années, il ne s'agit que de le formaliser par écrit pour répondre à la demande du Trésor Public.

Cette somme sera demandée au propriétaire par le biais d'un titre émis après mandatement.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :**

Par 39 voix pour, 1 voix contre de Madame SEMENT Christelle et 1 abstention de Madame GUEROULT Claire

- **D'APPROUVER** la convention de ramassage des chiens errants proposée par la Société A2P Services Plus ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer la convention de ramassage des chiens errants proposée par la Société A2P Services Plus ;
- **D'AUTORISER** le Président à émettre des titres auprès des propriétaires après mandatement.

Serge GIRARD,  
Président de la Communauté de  
Communes Campagne de Caux

Communauté de Communes  
Campagne de Caux  
52 Impasse du Lin  
76110 GODERVILLE

